



Avril 2011

La lettre d'info du Conseil municipal de Montesquieu-des-Albères

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

L'ACTU 'est le vecteur de communication qui permet de présenter ce qui se passe dans le village à tous ceux qui n'ont pas la possibilité d'accéder à Internet (www.montesquieu-des-alberes.fr). Au fur et à mesure de ses parutions, son rôle est de faire découvrir, expliquer et présenter ce qui anime, modifie et améliore notre commune.

A cela, je souhaiterais prévoir, dès cette année, des réunions de partage et d'écoute, afin que le lien qui existe soit préservé et même renforcé.

Je suis convaincue que la place que le conseil municipal et moi-même devons prendre au sein de chaque foyer, doit constituer une étape nouvelle dans cette démarche d'échange, de développement de l'information et de communication durable.

Il faut coordonner au mieux nos intentions et nos actions à vos attentes, en tenant compte des obligations, droits et devoirs de chacun. Ces dernières années ont été marquées par de nombreuses évolutions institutionnelles et législatives ainsi que par une crise économique mondiale qui compliquent notre travail quotidien au service de la population.

La confiance et le doute des uns et des autres méritent d'être exprimés. C'est pourquoi, alors que nous ne pouvons nous autoriser à brûler les étapes, nous sommes heureux de franchir un seuil avec vous. Nous voilà en route vers une refonte de notre mode de fonctionnement qui, nous l'espérons, vous donnera toute satisfaction.

A cette occasion, je tiens à nouveau à vous assurer de mon engagement et de celui du Conseil municipal à défendre les intérêts de la commune et de ses habitants. Je resterai toujours attentive à vos demandes. Nous adressons un hommage à tous ceux qui au travers des associations font vivre le lien social dans notre commune et nous souhaitons la bienvenue dans la commune, aux nouveaux habitants des 3 dernières années.

Permettez-moi, m'adressant à chacun de nous, de porter à notre réflexion ces quelques phrases extraites de la litanie des « gens heureux » que l'auteur adresse aux hommes de notre temps, leur souhaitant :

De savoir distinguer une montagne d'une taupinière pour éviter bien des tracas,

De savoir se taire et écouter pour apprendre mille choses nouvelles,

De savoir rire d'eux-mêmes pour avoir mille occasions de s'amuser,

De savoir regarder sérieusement les petites choses et paisiblement les choses sérieuses pour aller loin dans la vie.

Moltes gracies i fins aviat !

Le Maire, Huguette PONS

L'actualité

- ◆ Suite à la consultation publique, nous avons reçu 2 candidatures conformes au cahier des charges, pour l'exploitation de l'épicerie-bar en délégation de service public. Une commission informelle a proposé au Conseil municipal d'entériner le dossier de 2 associés qui exploitent actuellement un Bistrot de Pays à Passa. L'architecte va mettre tout en œuvre pour envisager une ouverture au public avant le prochain été.
- ◆ Le bassin de rétention pour les lotissements 1 et 2 des Matins Bleus et le Clos des Anglades est à présent opérationnel. A la demande de la municipalité, il est doté d'un cheminement piétonnier utilisable par tous. Nous avons profité de l'évacuation de la terre de ce bassin pour remblayer une parcelle communale adjacente au nouveau cimetière. Ce terrain pourra à l'avenir servir de parking, après stabilisation.
- ◆ En 2010, la commune a signé une convention de partenariat avec le SYDEL pour procéder à l'effacement du transformateur ERDF situé sur la gauche au croisement de la rue Longue et de l'avenue de la Mer.
- ◆ Nous avons prévu de faire des travaux dans la classe de CM2 durant l'été 2011 : revêtement du sol et isolation des 4 murs.
- ◆ Pour des raisons de sécurité, l'agence postale communale n'ouvre plus le samedi matin. En effet, son agent était seul et donc vulnérable.

DEBROUSSAILLEMENT

Un acte qui peut nous sauver la vie et sauver notre village !

Tous les ans, avant le 15 Avril, les propriétaires ou leurs ayants droits **ont l'obligation d'effectuer les travaux de débroussaillage** et de maintien en état débroussaillé **de leurs terrains** ; (cf article 3 de l'arrêté n° 1459 du 14 avril 2008)

Ces travaux sont à la charge des propriétaires

L'incinération des végétaux coupés est interdite :

- **toute l'année par vent fort** (vitesse > à 40km/h)
- **pendant la période à risque** (du 1^{er} Juin → 30 Septembre)
- et en **cas de risques exceptionnels** sur un périmètre déterminé par arrêté préfectoral.

Ces consignes sont extraites de l'arrêté préfectoral N° 1459 du 14 Avril 2008 qui est à votre disposition en mairie.

MARCHÉ DE PLEIN VENT

Nous vous rappelons que tous les mardis matins de 7h30 à 12h, des commerçants ambulants (fruits et légumes, produits du terroir, plats cuisinés, charcuterie et fromage, café/thé, épicerie fine, produits régionaux, boissons chaudes à déguster sur place, poisson, vêtements, bijoux fantaisie s'installent sur le parking de la mairie pour vous accueillir dans une ambiance conviviale !!!
LA SURVIE DU MARCHÉ DÉPEND DE NOUS TOUS !!!

Les réalisations

1. **Salle Jean Thubert** : Son système de chauffage était sous dimensionné, inopérant l'été et énergivore l'hiver. La salle est maintenant dotée d'un nouveau système de climatisation réversible. Ce nouveau mode de chauffage donne entière satisfaction. Installation de rideaux supplémentaires à la salle Jean Thubert pour remplacer les volets en bois. Cela principalement pour améliorer le confort des enfants et des enseignants lors des projections de cinéma.

2. **Salle du foyer** : L'un de ses appareils de chauffage a été réparé (carte électronique remplacée). Nous demandons aux utilisateurs de ne pas couper son alimentation au disjoncteur. Pour l'éteindre, il **suffit** d'appuyer sur la touche « OFF » de la télécommande et cela évitera des dysfonctionnements.

3. **Eclairage public** : Première étape du remplacement et renforcement de l'éclairage public. Les têtes de mât boules ont été remplacées par des éclairages plus modernes, plus économes et plus efficaces. Pour l'échangeur de la sortie de la voie rapide, cette rénovation se manifeste par la pose de 2 mâts de 12 mètres équipés de 3 têtes. En effet, de nombreux utilisateurs s'étaient plaints du manque de luminosité depuis la chute du mât provisoire. La municipalité a donc voulu sécuriser le secteur.

4. **Chemin du roi** : Pose d'un revêtement d'enrobé sur la partie du chemin du roi partant du haut du village jusqu'au croisement avec le chemin de la Serre.

5. **Parc des anglades** : Acquisition de nouveaux jeux d'enfants destinés à ce parc.

6. Ecoles :

Acquisition de 4 nouveaux postes informatiques et de logiciels (notre groupe scolaire est ainsi équipé de 10 postes). Achat de 4 nouvelles tables pour installer ces nouveaux ordinateurs.

Travaux engendrés par l'achat de nouveau matériel : Pose de 3 prises de courant par appareil, une baie de brassage, modification du tableau électrique, nouvelle goulotte côté cour pour l'alimentation de ces nouveaux appareils, etc...

Travaux pour remédier aux infiltrations d'eau de la cantine :

Abattage d'un sapin, dessouchage, mise en place d'un drain, réfection de l'étanchéité du pluvial, création d'un regard et mise en place de gouttières.

Divers travaux aux écoles :

Réparation du chauffage, réfection complète du tableau électrique, raccordement de la VMC, installation de câbles électriques dans le nouveau bureau du directeur, installation d'un convecteur rayonnant dans ce même bureau, enlèvement de 2 gros radiateurs de chauffage inutiles dans le vieux préfabriqué (qui en avait 4) pour les installer dans la classe de CM2, enlèvement d'un climatiseur dans la salle du directeur (suite à sa demande) pour le placer dans la salle informatique qui n'en était pas équipée.

Infos utiles

Pour la sécurité de tous quelques rappels de civisme

sont interdits :

- les dépôts d'immondices
- le stationnement sur les trottoirs ou les espaces verts
- le stationnement d'un véhicule sur la voie publique excédent 7 jours
- le stationnement sur un parking privé

Toutes ces infractions sont passibles d'une amende. Nous vous rappelons que des parkings publics gratuits sont à votre disposition Grand rue et que le stationnement sur des places réservées aux handicapés est passible d'une amende de 135 €.

En agglomération, la vitesse est limitée à 50km/h. Dans certains secteurs, la vitesse est limitée à 30 km/h et dans la zone de rencontre (vieux village) 20 km/h.

Préconisations

Si votre voisin met la sono à fond, si un chien voisin aboie toute la journée.....

Que faire ?

Tentez d'abord de régler les différents à l'amiable, expliquez calmement à votre voisin les désagréments que vous subissez et essayez de trouver un arrangement car on ne vit pas à la campagne comme on vit en ville :
A LA CAMPAGNE, ON A LA CHANCE DE CONNAITRE SON VOISIN.

Appel

Déclaration chiens dangereux

Les chiens appartenant aux 1ère et 2ème catégories doivent être déclarés en mairie. Chaque année, leurs propriétaires doivent fournir une attestation d'assurance valide ainsi qu'un certificat antirabique à jour. Ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. En cas de contrôle, les propriétaires devront présenter le récipicé de leur déclaration. Rappelons que **tous les chiens** doivent être tenus en laisse sur la voie publique.

Appel aux artistes de la commune

Chaque année, à l'occasion des voeux du Maire, nous souhaitons mettre à l'honneur un artiste du village, en reproduisant l'une de ses oeuvres. Cette année, nous avons décidé d'associer les enfants de l'école au choix de l'oeuvre. Aussi, nous lançons un appel à tous les artistes montesquivains intéressés par ce projet, afin qu'ils nous proposent une de leurs oeuvres, avant le 30.06.2011, que nous soumettrons ensuite au vote des écoliers. Cette oeuvre peut se présenter sous différentes formes: peintures, sculpture, etc.

La reproduction de l'oeuvre ne donne droit à aucune compensation financière pour son auteur.

RAPPEL: la commune a transféré l'instruction des autorisations d'urbanisme à la communauté de communes Albères Côte Vermeille (CCAV). Dorénavant, **une permanence urbanisme sur rendez-vous** est assurée régulièrement par les services de la CCACV. Les prochaines auront lieu **lundi 6 juin 2011 et jeudi 7 juillet 2011 de 14h30 à 17h30 en mairie de Montesquieu-des-Albères.**